

DECLARATION LIMINAIRE CTR DU 6 OCTOBRE 2009

Monsieur le Directeur,

Nous sommes réunis, aujourd'hui, pour valider la mise en place de la DRU.

En préambule, nous tenons à vous rappeler la position de la CGT qui a toujours été opposée au principe de la fusion globale ou fiscale.

La fusion globale a été choisie. Celle-ci constitue un des éléments structurants de la RGPP.

Initiée dès l'été 2007 par le Président de la République, mise en œuvre par le gouvernement, la Révision Générale des Politiques Publiques vise essentiellement un objectif : privatiser ou faire sous-traiter les missions de service public jugées rentables et faire disparaître tout le reste.

Parallèlement, il s'agit d'organiser les services publics comme une entreprise privée avec une restructuration du statut pour les personnels permettant la flexibilité et la précarité de l'emploi.

Pour sa part, la CGT refuse de jouer un rôle d'accompagnement, dans la mise en place du processus de destruction des services publics.

Aujourd'hui, ce n'est ni plus ni moins que l'entérinement d'un outil politique de remise en cause frontale de nos administrations financières facilitant les déréglementations en tous genres.

A nos demandes répétées de négociations en local, vous vous êtes dit favorable au principe de discussions tout en refusant de vous engager sur des débats de fonds pour, selon vos propres mots, ne pas sombrer dans le conceptuel.

Pourtant, on ne peut écarter d'un revers de la main le lien entre des réformes, l'accomplissement des missions et la vie des agent(e)s.

ERIC WOERTH DONNE UN COUP DE POUCE
AU FONDEUR D'ACHAT DES FONCTIONNAIRES



Lors de la réunion du 17 septembre et en guise d'illustration,

- Nous avons cité la loi TEPA et ses répercussions sur le contrôle fiscal (délais raccourcis dans les procédures de contrôle, pression accrue des indicateurs, détérioration des conditions de travail...)
- Ou encore l'externalisation de la gestion des successions vacantes au profit des études notariales qui valident de nouvelles suppressions d'emplois aux Domaines et laissent présumer le pire pour l'avenir de la mission. A ce titre, et en réponse à l'objectif local de 50% d'externalisation des successions vacantes, les collègues exigent un ordre de mission clair car ils estiment que ce n'est pas de leur responsabilités de dépecer le service mais bien de la vôtre.
- Sans oublier le silence pesant pour les missions foncières (Conservations des Hypothèques, Fiscalité Immobilière, Enregistrement...) menacés par les orientations politiques de la RGPP et ses logiques de liquidation et de privatisation.
- Le secteur local, hospitalier et les trésoreries ne sont pas en reste, la réforme Balladur et la Loi Bachelot proposant d'aller plus loin dans la décentralisation menacent de transfert aux collectivités ou à des agences privées, l'ensemble de ces missions.

En plus des répercussions négatives pour le service public, toutes ses restructurations ne sont pas sans incidence pour le quotidien des collègues.

Pour nous, vous l'aurez compris aucun sujet n'est à exclure du dialogue local.



Cela passe des affectations des agent(e)s et de réelles garanties à fournir sur le maintien à résidences, à l'indemnité de résidence, à la NBI et aux conséquences politiques directes de la fusion sur les conditions de travail et d'exercice des missions.

La concertation avec les collègues et leurs représentants du personnels ne sauraient se limiter aux choix des logos sur les façades des Centres des Finances Publiques et à la couleur du mobilier de bureau comme le préconise le DOS.

C'est d'ailleurs, cette attitude entretenue dans la conduite de plusieurs dossiers immobiliers comme à ST-GAUDENS qui nous conduit à considérer que sur plusieurs sujets, l'Administration n'est plus un interlocuteur de confiance. Une sérieuse remise en question est nécessaire !!!



En ce qui concerne la fusion, nous tenons une nouvelle fois à insister sur plusieurs aspects :

FUSION DES MISSIONS = TAYLORISME et MOINS D'EMPLOIS

Contrairement aux dires du Ministre, la fusion des missions d'assiette et de recouvrement n'entraînera pas un allègement des charges de travail susceptible de justifier de nouvelles suppressions d'emploi. Il suffit de regarder les dégâts générés suite à la mise en place des SIE.

C'est une conjugaison des tâches avec, au contraire, **une addition des périodes de pointe** de l'assiette, du recouvrement ou des missions foncières. En clair, il s'agit de généraliser la polyvalence et d'industrialiser encore plus le traitement des tâches en intensifiant le travail.

Afin de mettre en place leur nouvelle organisation du travail (accueil physique, téléphonique, back office...), les Directions, bien qu'elles soient peu dissertes sur le sujet, comptent sur la fusion des missions supports, pour compenser dans les SIP, une partie des suppressions d'emplois.

Au 1^{er} Septembre 2008, la CGT estimait à près de 143, le nombre de postes manquants sur la DSF.

Les services, les plus touchés sont les SIE de manière générale, le CDI de BALMA et le SIE de ST-GAUDENS pour les cadres B avec un déficit de 4 emplois au TSM

SIP : NON A L'ECLATEMENT DES TRESORERIES!!!

La taille actuelle des Trésoreries soumises elles aussi aux dégraissages annuels (avec en 2008, 800 emplois supprimés dans le recouvrement de l'impôt) ne permet pas d'envisager leur dilution au sein de plusieurs SIP (c'est le cas notamment à RANGUEIL, au MIRAIL et à la CITE).

En raison du nombre d'articles élevés sur le Nord de Toulouse, la CGT réitère sa proposition de déconcentration sur les Trésoreries du Nord avec des emplois supplémentaires issus de la filière fiscale.

En effet, ces unités de travail composées au maximum d'une vingtaine de collègues ont une organisation spécifique pour traiter le recouvrement en back office et front-office, gérer les appels téléphoniques autour des « marguerites » (plateaux téléphoniques), tenir la caisse et la comptabilité.

Leur éclatement rendrait inopérant leur organisation et donc l'exercice des missions posant de sérieuses contraintes aux personnels dans la gestion de leur temps de travail, de leurs congés et feraient peser des charges de travail supplémentaires aux agents des deux réseaux.

NON A LA FERMETURE DES TRESORERIES, POUR UN SERVICE PUBLIC FISCAL ET COMPTABLE DE PROXIMITE ET DE PLEINE COMPETENCE

Cette rentrée a été marquée par la mise en place des guichets fiscaux uniques. Dans le même temps, les fermetures de petites trésoreries rurales se poursuivent à raison d'environ une centaine par an et aboutissent à la suppression de milliers d'emplois.

La CGT entend poursuivre la mobilisation avec les usagers et les élus locaux pour développer le réseau de proximité et de pleine compétence.

C'est en ce sens que dans la mesure où la DGFIP a décidé de revenir sur la fermeture de l'Isle en Dodon, nous vous demandons instamment de la pourvoir en personnel de catégorie A, B et C afin que cesse la situation insupportable de travail de la collègue seule en poste à ce jour.

A ce titre, si aucune demande d'affectation n'est possible, il est toujours en votre pouvoir de demander une implantation de poste spécifique.

En matière d'emploi, nous vous rappelons également notre exigence de réponse sur les postes non pourvus de la Cité Administrative, pour lesquels la partie de ping-pong a assez duré.

La CGT revendique également des créations supplémentaires d'emplois pour élargir les services d'assiette et la présence du pôle des professionnels en décidant de nouvelles implantations prenant en compte le maillage territorial des trésoreries.

C'est dans cet esprit et afin de renforcer le service public fiscal que d'ores et déjà, nous proposons l'idée de création de Maisons des Finances à LUCHON, à REVEL, à AUCAMVILLE et dans les zones péri-urbaines comme à BLAGNAC en prévision de son expansion démographique et de sa situation géographique.

LA CGT SE PRONONCE

- ✓ **En SIP : Pour la séparation des missions d'assiette et de recouvrement**
- ✓ **EN SIE : Pour le retour de la séparation des tâches de gestion et de recouvrement**
- ✓ **Pour des accueils physique conjoints et la séparation des métiers d'assiette et de recouvrement pour garantir un service public de qualité à l'utilisateur**
- ✓ **Contre la généralisation des plateaux téléphoniques qui participent à la dégradation des conditions de travail et des missions**

La CGT entend continuer à se battre pour les conditions de travail et endiguer les phénomènes de souffrance au travail en s'opposant notamment au diktat des indicateurs et en contribuant à la mise en place d'organisation et d'installations des services conformes à l'exercice des missions.

Dans ces conditions et pour toutes les raisons développées en amont, la CGT considère les projets soumis comme particulièrement dangereux, rétrogrades, archaïques et totalement incompatibles avec les exigences d'un service public fiscal et comptable de qualité et de proximité.